

COMMENT FAIRE POUR QUE LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE MON ORGANISATION PRENNE PARTICULIÈREMENT EN COMPTE...

LES ENFANTS QUI EN ONT LE PLUS BESOIN ?



FICHES COMPLÉMENTAIRES
POUR UNE MEILLEURE
PROTECTION DES ENFANTS
EN PRÉCARITÉ, LGBTQIA+ ET
PORTEUR·SES DE HANDICAP(S)
DANS LE SPORT



DROITS DE
L'ENFANT
Le Délégué général

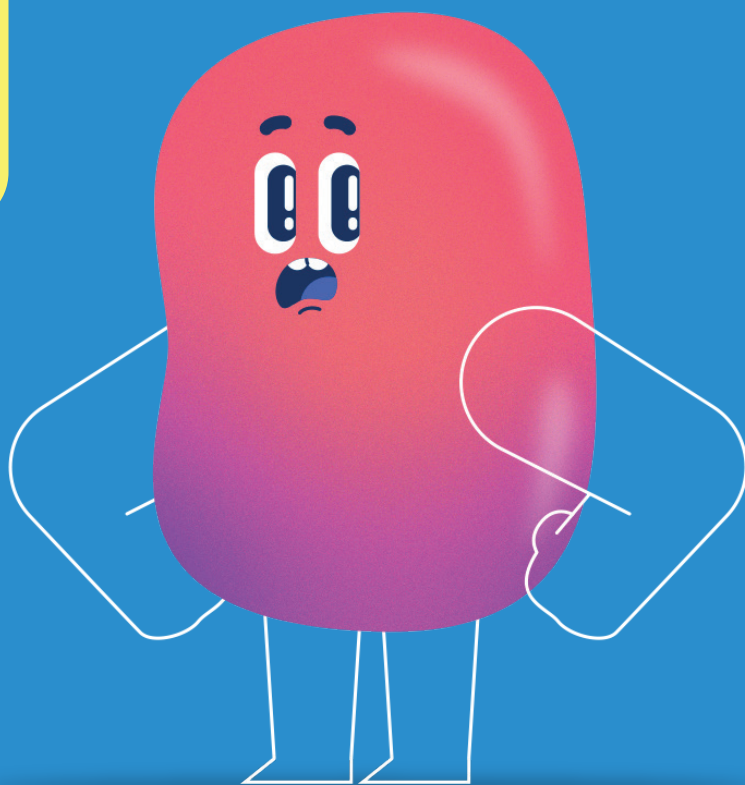


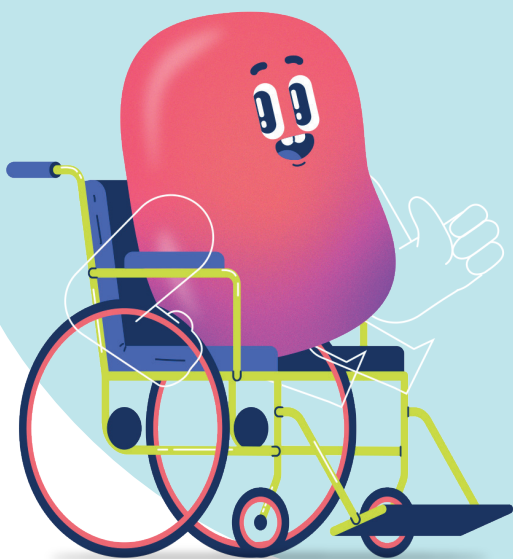
Les points de vue et les opinions exprimées sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne, qui ne peut en être tenue pour responsable.

« Cet-te enfant arrive toujours sans son matériel et sans ses tartines, les autres se moquent de lui-elle ».

« Cet-te enfant a un handicap mental qui l'empêche de parler si c'est nécessaire, comment faire en sorte qu'ielle me dise si quelque chose ne va pas ? ».

« Il y a cet-te enfant, je n'arrive pas à savoir si c'est un garçon ou une fille, je ne sais pas comment lui parler ni dans quel vestiaire il ou elle doit aller... ».





Les résultats [de l'étude CASES](#), conduite en en Belgique en 2021 sur le sujet des violences vécues par les enfants dans le sport, nous obligent à nous mobiliser : **80% des répondant-es ont vécu au moins un type de violence dans le sport lorsqu'elles étaient enfants.**

Ces chiffres sont nettement plus élevés pour des catégories d'enfants plus à risque et, notamment, les enfants en situation de précarité¹, les enfants LGBTQIA+ et les enfants porteur-ses de handicap.

Il est important de souligner que ces groupes d'enfants ne vivent pas des violences uniquement dans le sport : elles sont souvent le reflet de violences et de discriminations au niveau de toute la société.

PROTÉGER LES ENFANTS : EST-CE MON RÔLE EN TANT QU'INTERVENANT-E SPORTIF-VE ?

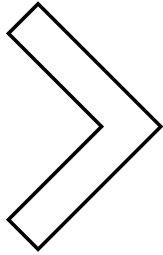
Le [cadre légal belge](#) est clair : **les intervenant-es, y compris sportif-ves, sont tenu-es « d'apporter aide et protection à l'enfant victime de maltraitance ou à celui chez qui sont suspectés de tels mauvais traitements.** Si l'intérêt de l'enfant le requiert et dans les limites de la mission de l'intervenant-e et de sa capacité à agir, l'aide est octroyée à sa famille ou à son milieu familial de vie. Cette aide vise à prévenir ou à mettre fin à la maltraitance ». **Vous avez donc un rôle important à jouer dans la détection des violences, qu'elles soient vécues hors de l'organisation ou en son sein, afin de pouvoir orienter l'enfant vers une prise en charge en s'appuyant sur le réseau existant.** Néanmoins, vous n'êtes pas professionnel-les de la protection de l'enfance. Face à des situations de violence, qu'elle soit constatées ou soupçonnées, **vous n'êtes pas seul-e et ne devez pas rester seul-e².**

Ce cadre légal est complété [par un engagement clair du mouvement sportif](#) : « les structures sportives et leurs activités à l'égard des enfants ont pour but de contribuer à leur épanouissement physique, psychique et social ; Le Mouvement sportif organisé s'engage pour une pratique respectant l'intégrité physique, psychique et le moral de ses membres. Il privilégie une pratique destinée à favoriser une pratique tout au long de la vie de ses membres ».

¹ Ces enfants ne sont pas explicitement cités comme plus vulnérables par l'étude mais sont, de manière générale, un public qui expérimente des difficultés multiples et pour lequel l'accès au sport dans un environnement non violent est un espace essentiel de soutien.

² Pour plus d'informations sur les personnes vers qui vous tourner et la prise en charge de situations de violence, n'hésitez pas à vous référer aux fiches pratiques disponibles gratuitement sur www.tupeuxledire.be.

COMMENT AVONS-NOUS CONSTRUIT CES FICHES COMPLÉMENTAIRES ?



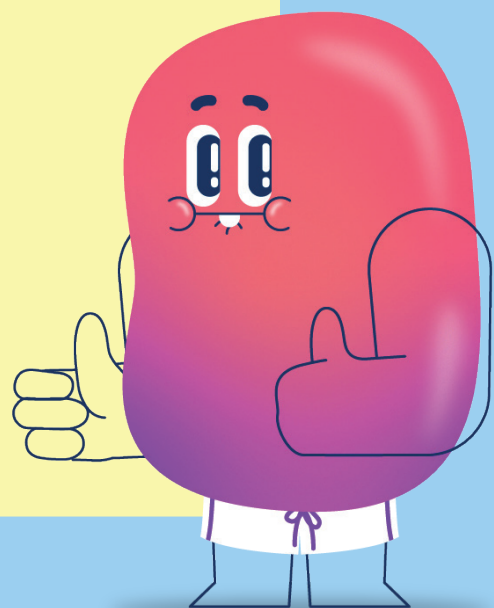
Dans le cadre [des projets PARCS](#), un [Guide pratique](#) a été créé afin d'outiller les structures sportives souhaitant se doter d'une Politique de protection de l'enfance. Il a été enrichi de fiches pratiques permettant de répondre rapidement aux interrogations fréquentes d'intervenant-es sportif-ves et à des situations de violence.

Comme certains groupes d'enfants encourent des risques particuliers de vivre des violences dans le sport, il nous a paru important d'enrichir le Guide de fiches complémentaires proposant des idées pratiques. **Les fiches ont vocation à être courtes et donner des pistes concrètes pour aider les organisations sportives à améliorer leur protection.** Elles ont été intégralement construites avec des organisations de terrain et sur base de leurs bonnes pratiques et suggestions, via des visites d'étude dans des pays européens ou l'organisation de tables d'échanges.

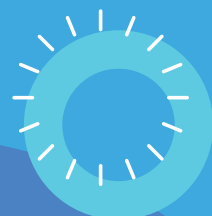


Avant de lire ces fiches, n'oublions pas : quand on cherche à protéger les enfants, il arrive de commettre des erreurs. L'important est de ne pas se décourager et de continuer à essayer.

La perfection est impossible, mais **chaque effort, même imparfait, contribue à leur sécurité.** En apprenant de nos erreurs, nous améliorons notre capacité à les protéger efficacement.



**COMMENT FAIRE POUR QUE LA
POLITIQUE DE PROTECTION DE
L'ENFANCE DE MON ORGANISATION
PRENNE PARTICULIÈREMENT EN
COMPTE...**



LES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ ?



QUI SONT CES ENFANTS³ ET POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE LEUR PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ?

Comme indiqué, [notamment par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant](#), les enfants touchés par la pauvreté présentent des vulnérabilités et donc des besoins spécifiques. À Bruxelles, 4 enfants sur 10 grandissent dans la pauvreté, pour 1 sur 4 en Wallonie et 1 sur 10 en Flandre. Comme l'explique l'UNICEF, « derrière ces chiffres hallucinants se cache une réalité dure et complexe car la pauvreté est bien plus qu'un problème d'argent. Elle touche un enfant dans toutes les facettes de sa vie et a de sérieuses conséquences sur sa santé, ses chances de faire des études, sa sécurité et son avenir ». Elle a notamment des conséquences sur la scolarité des enfants et la prévalence du décrochage scolaire⁴.

Les activités sportives peuvent jouer un rôle de soutien extrêmement important pour ces enfants.

Leur permettre d'accéder au sport d'une manière sécurisée peut offrir des voies d'épanouissement essentielles face aux difficultés économiques. Ces difficultés peuvent, parfois, rendre les enfants en situation de pauvreté plus à risque de subir certaines formes de violence dans la structure sportive. Par exemple, un enfant en situation de précarité peut subir des moqueries parce qu'il n'a pas du matériel à sa taille pour le sport, quand il ne peut pas s'offrir un encas et une boisson en fin de séance avec ses camarades... l'élève pourrait aussi, par exemple, subir de la négligence parce qu'elle n'a pas toujours d'argent pour le bus et n'est donc pas régulier dans ses séances, ce qui amènerait le coach à s'en désintéresser et ne plus le faire jouer ou le conseiller. C'est pourquoi il est important de réfléchir à des manières adaptées de les protéger.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DE CES ENFANTS DANS LE SPORT⁵

DONNER ACCÈS AU SPORT POUR PROTÉGER CONTRE LES VIOLENCES QUI POURRAIENT AVOIR LIEU DANS LE CADRE DE VIE, MAIS AUSSI PARCE QUE LE MANQUE D'ACCÈS AUX LOISIRS EST UNE VIOLENCE EN SOI :

- **Partir des demandes et de la réalité des enfants** : pour leur donner envie de venir au sport, de créer du lien de confiance, de parler des situations difficiles qu'elles rencontrent. Par exemple, dans des quartiers où l'on sait que la situation est souvent complexe parce qu'il y existe une grande précarité ou pas suffisamment de sécurité, créer **des lieux sécurisants pour pratiquer un sport**, même si c'est au pied des immeubles. Tout le quartier doit savoir que ce lieu est dédié à cela (par exemple via discussions en amont avec les habitant-es pour expliquer le sens de l'activité sportive).

³ Lorsqu'on parle d'enfants, on parle de personnes ayant entre 0 et 18 ans.

⁴ Notamment souligné par l'UFAPEC, dans « Vivre sous le seuil de pauvreté et espérer réussir à l'école, est-ce bien réaliste ? », 2015.

⁵ PSSST, ces bonnes pratiques ont été inspirées par l'organisation Sport dans la Ville, en France ! Apprenez-en plus sur leurs activités sur www.sportdanslaville.com.

- **Créer des caisses de solidarité ou d'autres mécanismes de soutien.** Par exemple, si on se rend compte que les familles de certain-es enfants ne sont pas en mesure de payer un matériel adéquat pour le sport/des collations pour leurs enfants, proposer aux membres du club sportif d'organiser un ou des évènements avec des cagnottes, comme une vente de gâteaux, pour pouvoir ensuite financer une réserve de matériel. Le club peut aussi réfléchir en amont à des sponsors dont le financement sera spécifique à l'achat de matériel pour tout le monde. Si le club a une cafétaria ou autre source de paiement quotidien par le public qui la fréquente, il est possible d'y installer un système de solidarité (exemples : café suspendu, petit rajout à la note lors du paiement, boîte à dons...). **Attention à ne pas pointer du doigt les familles qui seraient en difficulté.**
- **Connaitre les familles et tisser un lien direct** pour qu'elles se sentent accueillies au sein de la structure sportive et puissent exprimer leurs besoins. Cela peut se réaliser en entrant en contact bilatéral avec chaque famille plusieurs fois dans l'année. Si on constate que le contact est difficile, privilégier des lieux perçus comme familiers pour la famille (près de chez eux-elles, à l'école...).
- **Harmoniser les comportements des adultes et les sensibiliser à la différence pour ne pas faire de discriminations entre les jeunes, ne pas heurter des sensibilités personnelles ou culturelles.** Par exemple, en faisant un check à tou-te-s les jeunes, peu importe l'âge ou le genre, plutôt que la bise ou le serrage de main⁶. Parfois, l'équilibre peut être complexe entre la sensibilité personnelle et le bien-être collectif, il est alors important de garder comme boussole les droits de tout enfant dans la structure.
- **Entrer en contact avec des écoles à proximité** pour essayer de donner accès à des salles scolaires à petits prix à des associations sportives pour diminuer le coût d'inscription mais également les questions de mobilité.⁷
- **Faire connaître aux familles les dispositifs de réduction des prix d'accès au sport** : chèques sport, interventions de la mutuelle, du CPAS...

PENSER SES POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANCE⁸ POUR QU'ELLES INCLUENT LES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ :

- **Mesurer l'impact de ce qu'on met en place dans sa Politique de Protection de l'Enfance**, et plus généralement comme activités, sur ce public spécifique. Pour cela, on peut régulièrement (par exemple, tous les deux mois) analyser ses pratiques en réfléchissant particulièrement à ces enfants (par exemple avec des indicateurs travaillés en équipe, avec l'aide d'évaluateurs externes, avec des questionnaires bien-être pour les enfants...).



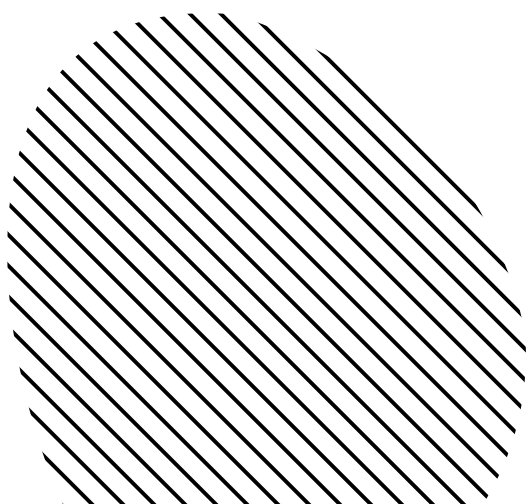
⁶ Cette fiche a été construite via une visite d'étude auprès de l'organisation [Sport dans la ville](#), qui travaille avec des enfants en situation de précarité, principalement dans des quartiers dits « difficiles », et où le manque d'adaptation des structures à la mixité culturelle peut être un véritable frein à l'accès au sport, d'où le fait que plusieurs recommandations portent sur ce sujet ou sur l'organisation d'un sport adapté à la réalité de quartiers présentant des défis.

⁷ Cette recommandation est issue du travail du Forum des Jeunes sur l'accessibilité des jeunes au sport <https://www.youtube.com/watch?v=25HbGGrFnFs>.

⁸ Si ce terme ne vous est pas familier, nous vous invitons à jeter un coup d'œil sur <https://www.tupeuxledire.be/guide-pratique/>.

S'ASSURER QUE LES ACTIVITÉS SPORTIVES NE SOIENT PAS SOURCES DE VIOLENCES POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ :

- **Adapter sa communication** : travailler sur une communication qui prenne en compte le fait que certains enfants puissent avoir connu des interruptions dans leur parcours scolaire et/ou ne pas avoir bénéficié de services additionnels tels que le tutorat, le renforcement scolaire... Par exemple, **créer de l'affichage visuel (icônes, photos) plutôt qu'écrit** pour informer les jeunes de leurs droits et des personnes vers qui se tourner en cas de difficultés.
- **Réaliser un recrutement sensible à la protection de ces enfants** : **lorsqu'on recrute des intervenant·es ou des bénévoles**, s'assurer d'avoir des mises en situation tenant compte spécifiquement de la protection d'enfants en situation de pauvreté (par exemple, demander en entretien « que feriez-vous face à un·e enfant systématiquement sans matériel/sans collation... ? »).
- **Offrir de la guidance voire des petits modules de formation aux professionnel·les** concernant les expériences des enfants affecté·es par la précarité matérielle, notamment :
 - Sur le fait que la précarité est souvent un facteur de stress et d'anxiété au sein du ménage qui peut affecter l'enfant de façon directe ou indirecte.
 - Sur la parentification potentielle des enfants si elles jouent un rôle plus important à la maison (participation directe aux revenus du ménage, en s'occupant de frères/sœurs ou de tâches ménagères si les parents sont absents...).
 - Sur le stigma intériorisé par rapport au matériel auquel ont accès d'autres enfants (vêtements de sport à la mode, sac de sport, téléphone...).
- **Enlever les barrières à la participation** : être attentif·ve au fait que certains besoins de ces enfants ne sont parfois pas rencontrés à la maison et **favoriser des activités inclusives**. Par exemple, enlever les barrières à la participation telles que devoir prévoir le lunch/gouter en l'offrant durant l'activité.
- **Créer un petit « guide juridique/pratique »** : **pour que chaque intervenant·e sportif·ve soit au clair avec ses responsabilités**, en particulier dans des contextes compliqués (par exemple, si le parent ne vient pas chercher l'enfant ou envoie au cours un·e enfant trop petit·e parce qu'elle cumule différents emplois).
- **Promouvoir un discours d'ouverture et de prise de conscience** : ne pas faire subir une discrimination à ces enfants mais travailler plutôt sur un discours d'ouverture/de prise de conscience que sur un discours de protection (travail sur la curiosité et faire de la richesse de leur vécu un point fort). Croire en leur détermination plutôt que l'inverse (déconstruire ses biais et lutter contre les stéréotypes). **Pour faciliter la parole de l'enfant, le sport peut être un outil d'augmentation de l'estime de soi**. La précarité augmente le risque de faible estime de soi (regard des pairs, difficultés scolaires, etc.).



PERMETTRE AUX ENFANTS DE PARLER EN CAS DE DIFFICULTÉS :

- **Avoir des équipes suffisamment hétérogènes** : pour que les enfants se sentent représenté·es (genre, du quartier ou non, profils complémentaires...) et puissent plus facilement s'exprimer en cas de problème.
- **Recruter des personnes clés de la communauté** : pour réussir à organiser du sport dans des quartiers où la sécurité est peu présente, certaines organisations choisissent d'avoir pour animateur·ices des personnes ayant un rôle clé dans la communauté des habitant·es (**rôle de « grand frère/grande sœur » du quartier**). Il est alors essentiel de réfléchir et de prévenir le fait qu'il sera **sans doute plus difficile pour les enfants** bénéficiant de l'activité sportive **de signaler des violences** qui pourraient être perpétrées par cette personne.
- **Se former en écoute active** : pour apprendre à prendre la parole et à prendre des renseignements, notamment pour mieux connaître leurs besoins⁹.
- **Présenter clairement qui sont les personnes de référence en cas de problème**, et pas qu'en interne : par exemple, pouvoir organiser une rencontre entre jeunes et officier·es de police formé·es au travail avec les enfants et adolescent·es. Cela peut vraiment être utile en cas d'action sportive dans des quartiers ou des environnements peu sécurisés.
- **Faire appel à des services extérieurs en cas de besoin** : quand on sent que des jeunes ont des difficultés, **pouvoir faire appel à des services extérieurs** (animation psychologique, soutien social...) pour épauler l'organisation sportive.

QUELQUES EXEMPLES D'ORGANISATIONS SPÉCIALISÉES VERS LESQUELLES VOUS TOURNER :

- [Sport2be](#)
- [Play for peace](#)
- [Urban youth games](#)
- [Le Forum Bruxelles contre les inégalités](#)
- [Réseau wallon de lutte contre la pauvreté](#)
- [ATD Quart Monde](#)

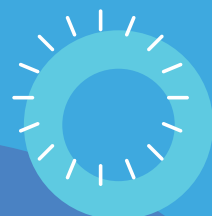
QUELQUES RESSOURCES POUR EN APPRENDRE D'AVANTAGE :

- [Le kit de soutien de Play International](#)
- Le sport pour l'inclusion sociale des précaires : de quoi parle-t-on ?, [Sportanddev](#)

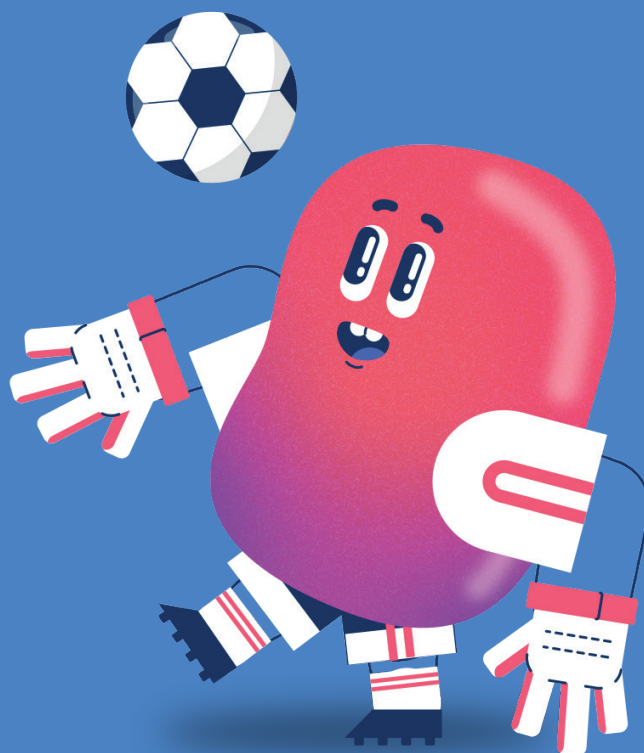
⁹ Quelques pistes en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- <https://ligue-enseignement.be/formations/se-sensibiliser-lecoute-active>
- <https://www.ifapme.be/formations/continue/lecoute-active>
- <https://www.lasalamandre.be/formation-a-lecoute>

**COMMENT FAIRE POUR QUE LA
POLITIQUE DE PROTECTION DE
L'ENFANCE DE MON ORGANISATION
PRENNE PARTICULIÈREMENT EN
COMPTE...**



LES ENFANTS LGBTQIA+ ?

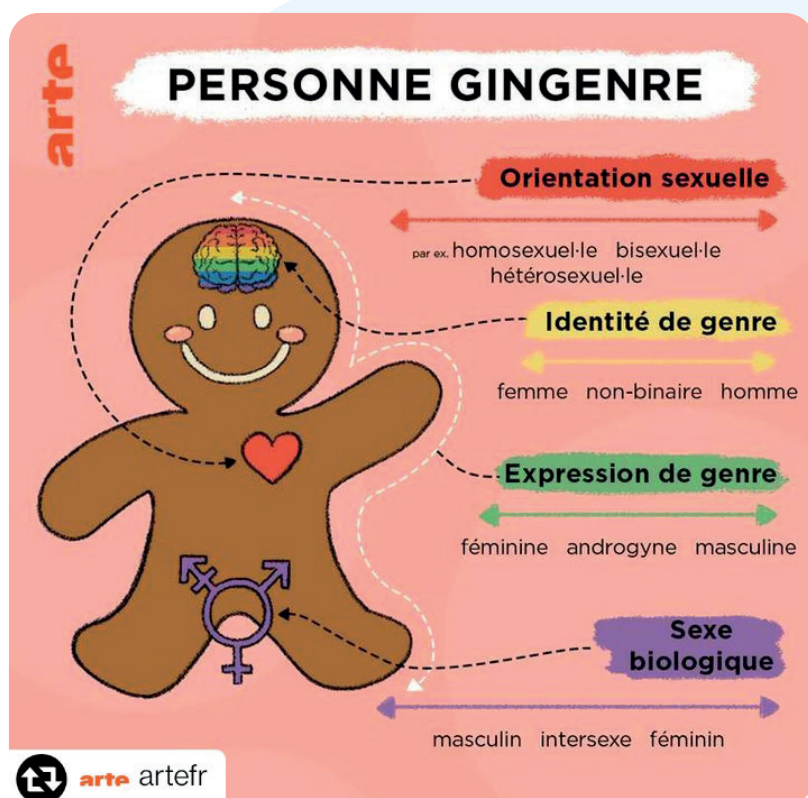


QUI SONT CES ENFANTS¹⁰ ET POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE LEUR PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ?

L'acronyme LGBTQIA+ regroupe « une infinité de diversités en lien avec les attirances et le genre des personnes » (lesbienne, gay, bisexuel·le, transgenre, queer, intersexe, asexuel·le, agenre...). Orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genres et sexes biologiques sont fréquemment confondus. **Le sexe biologique correspond aux caractéristiques avec lesquelles on naît (mâle, femelle, intersexe) tandis que le genre est une construction sociale qui varie en fonction des lieux, époques, cultures...** L'orientation sexuelle correspond à l'attirance sexuelle ou amoureuse, l'identité de genre à ce qu'on est à l'intérieur et l'expression de genre à ce qu'on exprime à l'extérieur.

L'acronyme LGBTQIA+ met ensemble des minorités en matière d'identité de genre mais aussi d'orientation amoureuse et sexuelle. Cela permet à ces minorités de « renforcer des liens de solidarité, fédérer des identités multiples, complexes et spécifiques et passer de l'échelon individuel au collectif. Il y a mille manières d'être bisexuel·le, transgenre... Chaque lettre et chaque individu selon sa place dans la société vivra des situations bien particulières »¹¹.

Soulignons le cas trop méconnu des enfants intersexes (« I » de l'acronyme), dont les organes sexuels ne sont biologiquement ni strictement mâles ni femelles, qui sont au même nombre, en Belgique, que les enfants jumeaux·elles. La CODE explique : « le point commun entre tous ces enfants intersexes se trouve dans le fait que leur corps ou leur image ne correspondent pas à l'image stéréotypée de « l'homme » ou de « la femme », du « garçon » ou de « la fille », à laquelle la société renvoie. Cette spécificité rend ce groupe particulièrement vulnérable à des situations de privations de droits, et notamment à la stigmatisation et à la discrimination ».



¹⁰ Lorsqu'on parle d'enfants, on parle de personnes ayant entre 0 et 18 ans.

¹¹ « Guide des jeunes LGBTQIA+ », Les Cheff, www.lescheff.be.

L'étude CASES, dont les résultats ont été publiés en 2021, est claire : **les enfants LGBTQIA+ sont plus à risque de subir des violences dans le sport que tou-tes les autres enfants**. Elle note notamment « on constate que les participants hétérosexuels déclarent moins d'expériences de violence interpersonnelle (de tous types) que les participants lesbiennes, gays et bisexuels. Les athlètes bisexuels rapportent les plus hauts niveaux de négligence, de violence psychologique et sexuelle, tandis que les athlètes gays rapportent les plus hauts niveaux de violence physique. En particulier, les taux rapportés sont beaucoup plus élevés en ce qui concerne la violence sexuelle par contact ».

UNIA traite aussi des dossiers relatifs à des actes de haine contre les personnes LGBTQIA+ sur la base de leur orientation sexuelle (supposée). Sur les 54 dossiers clôturés en 2022, près de la moitié (44%) concernent de la violence physique. Dans le même ordre d'idée, d'après une étude de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, une personne transgenre sur deux est victime de violence en rue, et trois personnes transgenres sur quatre ne se rendent pas à la police au cas où elles subissent de la violence. En France, 1 personne sur 2 a été témoin d'une situation homophobe ou transphobe dans le milieu sportif.

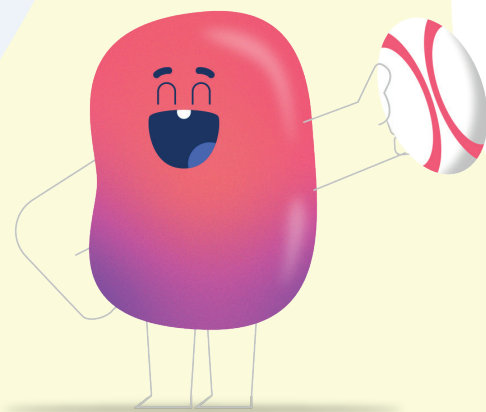
QUELQUES IDÉES CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DE CES ENFANTS DANS LE SPORT¹²

ÉVALUER ET PRÉVENIR LES RISQUES SPÉCIFIQUES POUR LES ENFANTS LGBTQIA+ :

- **S'interroger en équipe sur les risques spécifiques de la structure et de l'activité sportive de son organisation** pour les enfants LGBTQIA+ et mettre un maximum de choses en place pour les prévenir (cela peut aussi passer par un recensement de personnes qui peuvent soutenir ces enfants, des « alliés », un groupe ou des personnes de confiance).
- **Faire appel à des associations spécialisées et/ou des personnes** au moins une fois, pour réfléchir avec de l'aide à une meilleure protection des enfants LGBTQIA+ dans le sport. Par exemple, inviter une association spécialisée dans la protection des enfants LGBTQIA+, comme celles de [la liste ci-dessous](#), à animer une session de formation pour les intervenant·es sur les bonnes pratiques à adopter.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ ET INCLUSIF :

- **Afficher publiquement que la structure sportive est ouverte à tou-tes, offre un environnement sécurisé et ne tolère aucune forme de discrimination.** Par exemple, installer des affiches dans les lieux de passage (entrées, vestiaires, salles...) qui mettent en avant les valeurs de respect, d'inclusion et de tolérance.



¹² PSSST, ces bonnes pratiques ont été inspirées par des discussions avec plusieurs organisations de défense des droits des personnes LGBTQIA+, de droits des enfants, mais aussi des structures sportives !

- Avec les enfants, créer des règles qui soient les mêmes pour tou·tes et n'admettent aucun irrespect de la part des enfants et des adultes, encadrant·es ou parents. S'assurer que ces règles soient disponibles en pictogrammes et visuels pour les enfants ne maîtrisant pas la langue ou ne lisant pas encore. Ne jamais tolérer, même sous couvert d'humour, des blagues homophobes ou transphobes. Éviter également les propos à caractère sexiste et perpétuant les stéréotypes de genre et hétéronormatifs qui peuvent être particulièrement négatifs pour les enfants LGBTQIA+ (et tout enfant qui ne se retrouve pas dans ces descriptions stéréotypées). Il n'est pas ici question de tomber dans une police du langage ou de ne plus oser conseiller/s'adresser à certains jeunes (ce qui peut également être stigmatisant). L'important est d'installer et de maintenir un cadre bienveillant, dans les paroles aussi, tant entre jeunes qu'entre l'adulte et les jeunes.
- Permettre aux enfants de choisir les infrastructures plutôt que de leur imposer (notamment quant à l'utilisation des vestiaires collectifs ou individuels). Si cela pose des problèmes entre les enfants, en discuter avec eux·elles plutôt que d'avoir des règles trop strictes. Lorsque l'infrastructure le permet, privilégier l'usage de vestiaires et de douches individuels et fermés (et, idéalement, développer des infrastructures adaptées si elles n'existent pas).

FORMER ET SENSIBILISER LES INTERVENANT·ES :

- Imposer que tou·tes les intervenant·es sportif·ves, bénévoles ou non, suivent une formation spécifique sur l'inclusion et la protection des enfants LGBTQIA+ dans le sport. Inclure ces aspects dans le recrutement, la formation et l'évaluation continue.
- Questionner ses éventuels préjugés au sujet des enfants et personnes LGBTQIA+ et s'engager à les remettre en question.

ENCOURAGER L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES ENFANTS :

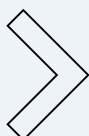
- Mettre en place des espaces de parole collectifs inclusifs. Par exemple, prévoir que tous les trois mois, on ait un temps d'échange avec les enfants sur « Comment je vis la saison ? Est-ce que je rencontre des difficultés ? » avec des techniques pédagogiques (par le jeu, la gestion de conflits...). Cela peut aussi passer par la création d'un conseil d'enfants dans lequel les enfants peuvent s'exprimer et cocréer les règles du club.
- Mettre à disposition des enfants et des adultes une « boîte à partages » pour permettre que tout le monde puisse facilement s'exprimer sur des difficultés éventuellement vécues au sein de l'organisation sportive, en leur expliquant bien le fonctionnement.

PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS :

- Au cas où un·e enfant LGBTQIA+ se confie sur des difficultés vécues, faire très attention à la confidentialité. Il est important de favoriser la parole mais que celle-ci ne mette pas l'enfant en danger (ce n'est, par exemple, pas à l'organisation sportive de révéler l'orientation sexuelle ou le genre d'un·e enfant qui ne l'aurait pas encore fait). Être transparent·e avec l'enfant vis-à-vis de ce qu'on va faire des informations confiées. Par exemple, mettre en place un protocole pour gérer les signalements et désigner une personne de confiance formée vers qui relayer.
- Lorsqu'on demande le consentement des parents pour certains aspects de la pratique sportive (exemple, participer à un évènement, être pris·e en photo...), aussi demander le consentement des enfants et respecter leurs souhaits (par exemple, si un·e enfant ne veut pas être filmé·e, ou que ces images soient publiées, et ce malgré l'accord du parent).

FAVORISER LE SOUTIEN ET L'INTÉGRATION :

- **Mettre en place un système de parrainage** où les nouveaux·elles enfants sont jumelé·es avec des enfants plus ancien·nes qui ont été formé·es pour les aider à s'intégrer. Organiser des activités de cohésion pour renforcer ces relations.
- **Faire attention à ne pas utiliser un langage « genré », à ne pas prévoir des activités « garçons vs filles » et à ne pas autoriser des violences liées au genre entre enfants.** Se comporter en modèle et sanctionner de manière claire les propos et comportements qui ne sont pas tolérés.



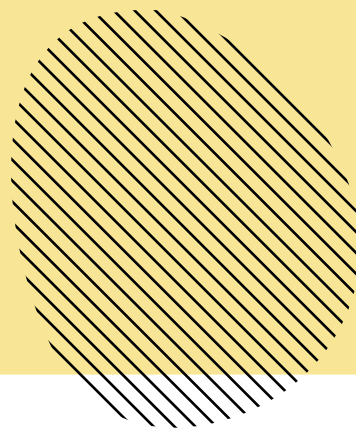
Attention au tokénisme ! Le tokénisme « fait essentiellement référence à la pratique à laquelle un groupe ou un organisme a recours, afin d'inclure des personnes des minorités, dans le but de pouvoir se targuer d'être inclusives »¹³. Cela signifie qu'en tant que structure sportive, on doit essayer de ne pas utiliser des sportif·ves ou des mesures prises pour donner l'impression qu'on est inclusif·ves envers les personnes LGBTQIA+ si de vrais efforts ne sont pas faits en réalité.

QUELQUES EXEMPLES D'ORGANISATIONS SPÉCIALISÉES VERS LESQUELLES VOUS TOURNER :

- [Activ'elles](#)
- [Amnesty International Belgique - groupe de travail LGBTQIA+](#)
- [Brussels Gay Sports](#)
- [Les CHEFF](#)
- [Le Crible](#)
- [Fondation Ihsane Jarfi](#)
- [Genres Pluriels](#)
- [Ligue des droits de l'enfant - Commission LGBTQIA+](#)
- [Les Maisons Arc-en-Ciel](#)
- [La Rainbow House](#)
- [Sport Ardent](#)
- [Tels Quels](#)
- [Transkids](#)
- [UNIA](#)

QUELQUES RESSOURCES POUR EN APPRENDRE D'AVANTAGE :

- « Agir contre l'homophobie et la transphobie dans le sport », [campagne Et toi t'es casé-e ?](#)
- « Intégration des personnes LGBT dans le sport », [Conseil de l'Europe](#)
- « Montrer le chemin, Travailler avec des athlètes et des entraîneurs LGBTQ », Manuel pratique, [Womenandsport](#)

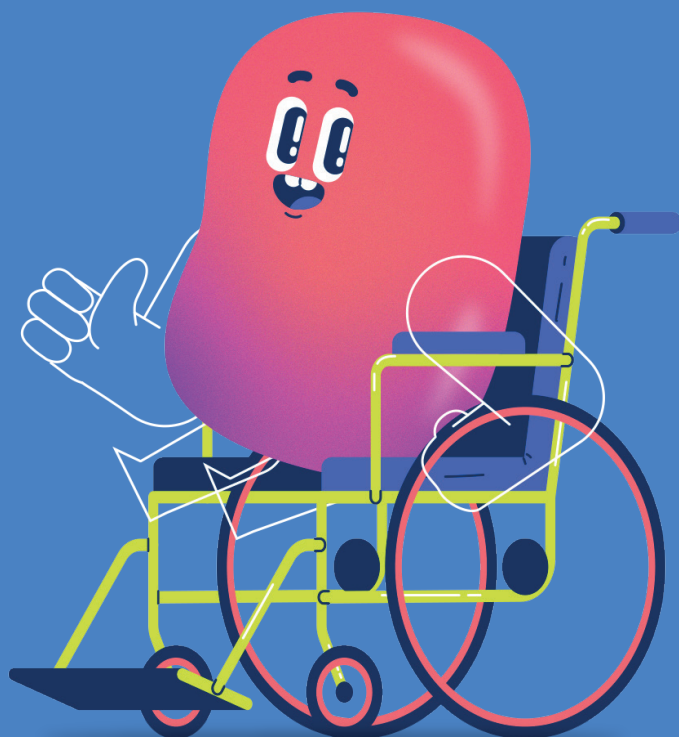


¹³ « Le tokénisme : qu'est-ce que c'est ? », Radio Canada, 2019. Plus d'informations sur le *pinkwashing*, une forme de tokénisme, sont disponibles sur la page « Qu'est-ce que le PinkWashing ? », sur www.betolerant.fr.

**COMMENT FAIRE POUR QUE LA
POLITIQUE DE PROTECTION DE
L'ENFANCE DE MON ORGANISATION
PRENNE PARTICULIÈREMENT EN
COMPTE...**

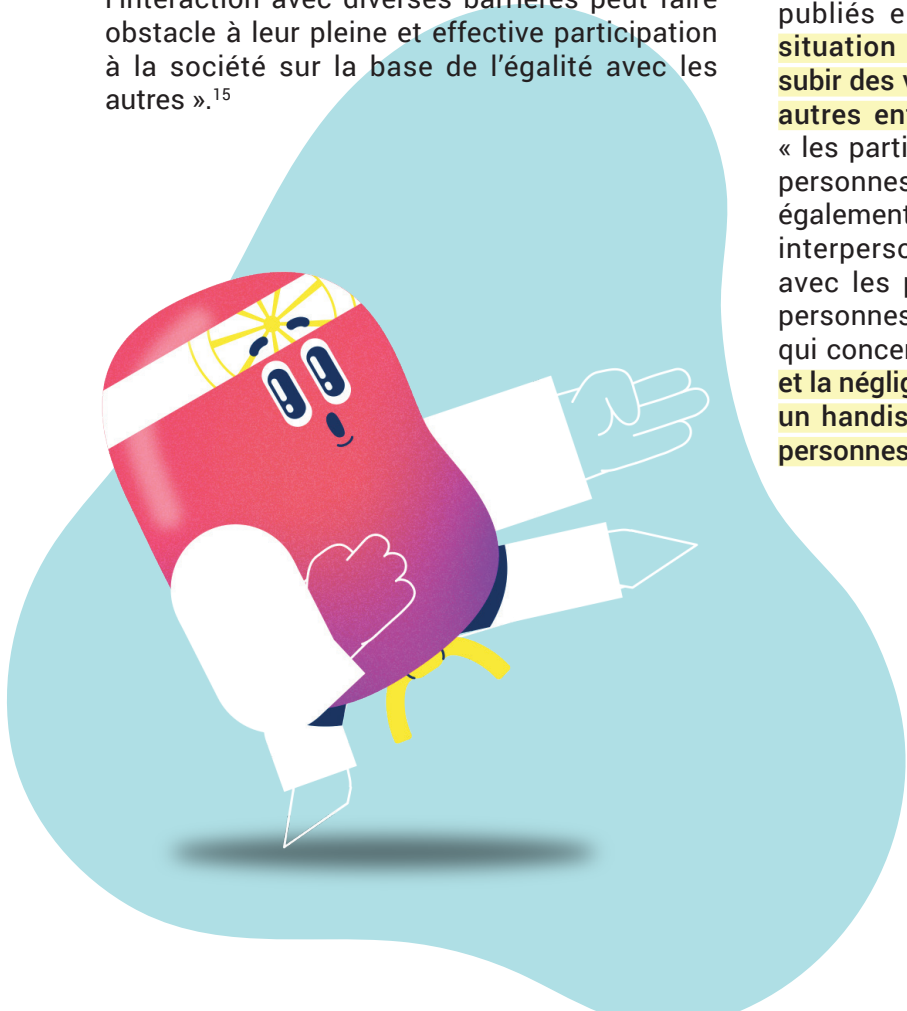


LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP(S) DANS LE SPORT ?



QUI SONT CES ENFANTS¹⁴ ET POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE LEUR PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ?

Actuellement en Belgique il n'y a pas de définition uniforme du handicap. Plusieurs acteur-ices s'accordent sur la **dimension évolutive et systémique du handicap** soutenue par l'Organisation des Nations Unies qui « entend par personnes handicapées, des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». ¹⁵



UNIA insiste sur le fait que « cette notion élargie du handicap comprend le handicap moteur, les maladies chroniques ou invalidantes, le handicap visuel, le handicap auditif, le handicap intellectuel, le polyhandicap, les troubles psychiques, les troubles du spectre autistiques, les troubles de l'apprentissage ».

Aujourd'hui il semble plus approprié d'envisager le handicap non pas comme un « état de santé en soi, une déficience ou une incapacité, mais bien comme la conséquence sociale de cette déficience ou de cette incapacité qui empêche la réalisation d'activités considérées comme normales pour une personne qui n'a pas ce handicap ». ¹⁶

L'étude CASES¹⁷ dont les résultats ont été publiés en 2021, est claire : **les enfants en situation de handicap sont plus à risque de subir des violences dans le sport que tou-t-es les autres enfants**. Elle souligne notamment que « les participants ayant pratiqué un sport pour personnes porteuses d'un handicap rapportent également davantage d'expériences de violence interpersonnelle dans le sport. La différence avec les personnes pratiquant un sport pour personnes valides est la plus importante en ce qui concerne la **violence sexuelle de tous types et la négligence, où les personnes ayant pratiqué un handisport déclarent plus du triple que les personnes sans handicap** ».

¹⁴ Lorsqu'on parle d'enfants, on parle de personnes ayant entre 0 et 18 ans.

¹⁵ ONU, 2006, Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif.

¹⁶ Working paper N°29 de l'IWEPS - <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/06/WP29-complet.pdf>

¹⁷ « La maltraitance des enfants dans le sport », Statistiques européennes (CASES), 2021.

QUELQUES IDÉES CONCRÈTES POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DE CES ENFANTS DANS LE SPORT¹⁸

CRÉER DES ENVIRONNEMENTS INCLUSIFS ET ACCESSIBLES POUR TOU-TES LES ENFANTS POUR PROTÉGER CONTRE LES VIOLENCES QUI POURRAIENT AVOIR LIEU DANS LE CADRE DE VIE, MAIS AUSSI PARCE QUE LE MANQUE D'ACCÈS AUX LOISIRS EST UNE VIOLENCE EN SOI :

- **Créer des espaces accueillants** : afficher des panneaux avec des messages inclusifs et des photos de personnes pratiquant des **sports paralympiques** à l'entrée et à l'intérieur des installations sportives. **Utiliser des pictogrammes pour guider les enfants** vers les différentes zones (toilettes, salles de sport, etc.) et **impliquer les enfants** dans la création de ces panneaux pour qu'ils soient plus compréhensibles.
- **Adapter facilement les infrastructures** : utiliser des **équipements modulaires**, comme des rampes amovibles et des équipements sportifs ajustables en hauteur. Par exemple, installer des paniers de basket réglables qui peuvent être ajustés à différentes hauteurs pour s'adapter aux besoins des enfants.

ENCOURAGER, DE MANIÈRE ADAPTÉE, LA PARTICIPATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP CAR OUVRIR LA PAROLE EST UN FACTEUR DE PRÉVENTION FACE AUX VIOLENCES :

- **Créer, avec l'aide des enfants, un conseil des enfants** : ce-dernier pourrait se réunir une fois par mois, ou à une fréquence adaptée à la réalité du club, pour discuter de leurs idées et préoccupations. **Encourager la participation de tou-ttes les enfants**, y compris ceux-celles en situation de handicap. On peut même imaginer que quelques enfants porteur-ses de handicap prennent part à l'Organe d'Administration de la structure sportive !
- **Installer des boîtes à idées** : pour recueillir les suggestions et les retours des enfants à **des endroits stratégiques du club et expliquez aux enfants comment les utiliser**. Analyser régulièrement les suggestions avec les enfants et mettre en œuvre celles qui sont réalisables. **Imaginer des alternatives pour les enfants qui ne peuvent pas écrire** (exemple, conversation en ligne pour recueillir des messages audios).
- **Mettre en place un « buddy system »** : où **chaque enfant est accompagné par un-e autre enfant volontaire** pour l'épauler durant les activités sportives.
- **Utiliser un langage verbal ou imagé adapté** pour communiquer avec les enfants. Créer des supports de communication visuels (affiches, cartes, etc.) avec des pictogrammes pour expliquer les règles, les horaires et les consignes de sécurité en s'inspirant d'outils existants comme la **méthode SESAME**. Impliquer les enfants dans la création de ces supports.
- **Instaurer une culture de l'échange** : organiser régulièrement des **sessions de discussions où les enfants peuvent partager leurs expériences et suggestions** par rapport à ce qui est mis en place. Utiliser des méthodes ludiques comme des jeux de rôle ou des applications interactives (Kahoot, Mentimeter).

¹⁸ PSSST, ces bonnes pratiques ont été inspirées par l'organisation 100% Sport, en Autriche ! Apprenez-en plus sur leurs activités sur <https://100prozent-sport.at/>.

ÉLABORER SES POLITIQUES DE PROTECTION DE L'ENFANCE¹⁹ ET FORMER LES INTERVENANT-ES POUR UNE PRISE EN CHARGE INCLUSIVE :

- **Créer une Politique de protection de l'Enfance en faisant participer les enfants porteur-ses de handicap** : impliquer les enfants dans la création de ce document cadre, en discutant de leurs besoins spécifiques et des bons comportements à adopter. Exemple: organiser des ateliers où les enfants peuvent dessiner leur Code de conduite (comportements appropriés et inappropriés). Compiler ces idées dans un document que tout le monde signe et l'afficher dans les locaux du club.
- **Mettre en place une formation sur le vocabulaire et les besoins spécifiques** : créer un glossaire avec les termes appropriés à utiliser et des exemples de questions à poser pour mieux comprendre les besoins des enfants et équilibrer les pratiques entre une position d'aide et de surprotection. Distribuer ce glossaire à toutes les intervenant-es et organiser des sessions de formation régulières.
- **Mettre en place une formation continue et permettre un soutien par des expert-es** : favoriser des moments de sensibilisation et de formation active et participative pour tou-ttes, bénévoles compris, même après l'embauche. Sensibiliser quant au fait que les enfants en situation de handicap sont plus à risque de vivre des violences. Exemple : former les intervenant-es à l'importance de croire les enfants, à la diversité des handicaps, à une communication adaptée, aux soins médicaux de base et à la protection de l'enfance. Proposer des outils de sensibilisation/formation en ligne.

DÉVELOPPER DES PROCÉDURES D'ANALYSE ET DE SIGNALEMENT POUR PROTÉGER LES ENFANTS :

- **Réaliser une analyse des risques de l'infrastructure en impliquant les enfants** : organiser des sessions de « marche exploratoire » durant lesquelles les enfants pourront utiliser des autocollants colorés ou des emojis pour marquer les zones où ils se sentent en danger ou en sécurité dans l'infrastructure sportive. En tant qu'intervenant-e, garder en tête les questions suivantes « si je me mets dans la peau d'un-e enfant en situation de handicap, quels seraient les risques auxquels je m'exposerais ? » pour trouver des solutions avec les enfants. Cela peut aussi passer par la prise de photos du club qu'on analyse ensemble avec les enfants.
- **Désigner des personnes de confiance** : ces-dernières devraient être internes et externes, accessibles par divers moyens de communication et choisies avec une attention pour la diversité de genre. Afficher des informations claires sur les personnes de contact de confiance, incluant des photos et les différents moyens de les contacter.
- **Développer des procédures de signalement et de réaction aux violences adaptées** : qui prennent en compte les besoins spécifiques des enfants, incluant des étapes spécifiques pour répondre aux incidents impliquant des enfants en situation de handicap. Informer les intervenant-es et effectuer des simulations pour vous assurer qu'ielles savent comment réagir.



¹⁹ Si ce terme ne vous est pas familier, nous vous invitons à jeter un coup d'œil sur <https://www.tupeuxledire.be/guide-pratique/>.

- **Permettre aux enfants n'ayant pas accès à la parole de signaler une situation de violence** : par exemple en créant un bouton sur leur tablette ou sur un outil technologique qu'elles utilisent qui soit destiné à signaler leur inquiétude à un·e adulte.

COLLABORER AVEC DES PARTENAIRES ET UTILISER LES RESSOURCES POUR SOUTENIR LES ENFANTS :

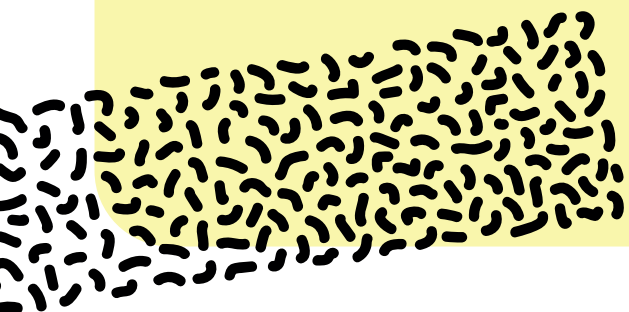
- **Mettre en place des systèmes de soutien et des partenariats** : participer à des réunions inter-clubs pour partager des bonnes pratiques et des ressources. Former des alliances avec des fédérations et des clubs sportifs inclusifs ou des organisations comme [Special Olympics](#), qui ont une expérience avérée dans la protection des enfants en situation de handicap et ont déjà développé des outils concrets. Contacter des artistes et des créateurs de contenus inclusifs, pour une approche holistique du soutien, de la protection et de la valorisation des enfants en situation de handicap.
- **Se mettre en contact avec des expert·es** : créer un répertoire de contacts d'expert·es disponibles pour consultation et offrir des sessions de mentorat où les intervenant·es peuvent poser des questions spécifiques et obtenir des conseils pratiques.

QUELQUES EXEMPLES D'ORGANISATIONS SPÉCIALISÉES VERS LESQUELLES VOUS TOURNER

- [Special Olympics](#)
- [La Ligue Handisport Francophone](#)
- [LUAPE](#)
- [BADJE](#)
- [La Ligue des droits de l'enfant](#)
- [ASBL Inclusion](#)
- [Saola ASBL](#)

QUELQUES RESSOURCES POUR EN APPRENDRE D'AVANTAGE

- Flash cards, visuel créés par l'association [Special Olympics](#) dans leur politique de protection
- Vidéo de sensibilisation sur l'accueil PMR réalisée par [l'AVIQ](#)
- [La valisette pédagogique](#)
- Plaidoyer pour des activités inclusives de loisirs pour les enfants à Bruxelles - [LUAPE en partenariat avec BADJE et la ligue des droits de l'enfant](#)
- [Langage SESAME](#) - Méthode gestuelle de communication créée par l'école spécialisée la Clairière
- Brochure sur les aménagements raisonnables pour les personnes porteuses de handicap dans le sport, [UNIA](#)



Éditeur responsable :
DEI Belgique - Benoit Van Keirsbilck
62 Quai des Charbonnages, 1080 Molenbeek - Belgique

Numéro d'entreprise : 0447.397.058
RPM : Bruxelles
Août 2024

Document déposé à la Bibliothèque royale de Belgique.
Numéro de dépôt : D/2024/14.132/4.

Mise en page : alakazam.be